



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

## **PAR COURRIEL**

Département fédéral des finances DFF  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

*Courriel* : [vernehmlassungen@estv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@estv.admin.ch)

*Fribourg, le 30 août 2022*

2022-951

### **Modification de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (procédures électroniques) – Réponse à la consultation**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous déterminer sur la modification de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée.

L'obligation de procéder par voie électronique pour les opérations d'annonce en tant qu'assujetti (art. 66 al. 1 LTVA), de remise du décompte (art. 71 LTVA) et de correction ultérieure d'erreurs dans le décompte (art. 72 LTVA) n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

En vous remerciant encore de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Olivier Curty, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

**Copie**

—  
à la Direction des finances ;  
à la Chancellerie d'Etat.